

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 8 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL-FRANGIONE, François FERRETTI, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MÉAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Absents

avec pouvoirs : Corinne VILLARDIER, conseillère municipale, pouvoir donné à Éliane MARTINS
Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Patrick BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2022-11-01 Décision modificative n°4 – Budget commune.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une erreur a été commise lors de la saisie du budget en ce qui concerne la prévision des dépenses liées aux conventions de portage en cours avec l'Établissement Public Foncier de l'Ain (EPF). En effet, les montants inscrits au budget, au chapitre 67 (Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion) sont les montants hors taxes et non toutes taxes comprises, il est donc nécessaire de les ajuster.

Il propose la décision suivante :

Décision modificative n° 4	
Virement de crédits	
DF - CHAPITRE 011 - ARTICLE 6288	- 215.00€
DF - CHAPITRE 67- ARTICLE 6718	+ 215.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative comme détaillée ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision et de liquider cette facture.

Le 8 novembre 2022

Patrick MÉANT,
Maire de Balan

